

Archives départementales du Morbihan

Justice de paix de Lorient

An XI-1958

Répertoire méthodique

4 U 21

Marielle Duflos

2021
Vannes

IDENTIFICATION

Référence de l'inventaire :

FRAD056_000004U21

Référence service d'archives :

Archives départementales du Morbihan

Intitulé :

Justice de paix de Lorient

Dates extrêmes :

An XI-1958

Niveau de description :

fonds

Nombre d'articles :

75

Métrage conservé (ml) :

4.95

CONTEXTE

Historique de conservation :

Les archives de la justice de paix ont subi d'importants dégâts. Les jugements du deuxième canton auraient été détruits vers 1900, et un incendie en 1942 a détruit un grand nombre de documents datant de 1850 à 1942.

CONTENU ET STRUCTURE

Présentation du contenu :

Ce fonds comporte principalement des actes civils et de simple police : jugements, procès-verbaux de conciliation et de non conciliation, conseil de famille pour la nomination de tuteur, émancipation, apposition et levée de scellés, vente mobilière, dépôts d'acte, procès-verbaux d'enquête, rapports d'expert mais aussi des procès-verbaux de bornage, des contrats d'apprentissage et des jugements des prud'hommes.

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Modalités d'accès :

Conformément au code du patrimoine en vigueur, les documents de nature juridictionnelle sont communicables après un délai de 75 ans à compter de la date de clôture du dossier. Si le dossier concerne un mineur, ce délai est de 100 ans.

INDEXATION

Matières :

justice/justice civile/justice pénale

Géographique :

Morbihan (France ; département), Lorient (Morbihan, France)

Organismes :

Justice de paix (Lorient, Morbihan, France)

Sommaire

Premier canton	1807-1856
Registres	1831-1844
Répertoires.....	1831-1844
Minutes.....	1807-1856
Jugements.....	1807-1856
Conciliations.....	1810-1839
Second canton	
Registres	1930-1939
Minutes.....	1800-1843
Sans indication de canton.....	1933-1958
Minutes.....	1933-1958
Jugements.....	1940-1958
Minutes civiles diverses	1933-1958

Premier canton

Registres

Répertoires

2 U 959	An XI-1806
2 U 960	1807-1830
2 U 961	1831-1839
2 U 962	1840-1844

Minutes

Jugements

2 U 963	An XI	
2 U 964	An XII	
2 U 965-966	An XIII	
	2 U 965	Vendémiaire - Ventôse.
	2 U 966	Germinal - Fructidor.
2 U 967	An XIV	
2 U 968-969	1806	
	2 U 968	Janvier - Mai.
	2 U 969	Juin - Décembre.

2 U 970-971	1807	Janvier - Mai.	1807
	2 U 970		
	2 U 971	Juin - Décembre.	1807
			1807
2 U 972-973	1808	Janvier - Juillet.	1808
	2 U 972		
	2 U 973	Août - Décembre.	1808
			1808
2 U 974-975	1809	Janvier - Juin.	1809
	2 U 974		
	2 U 975	Juillet - Décembre.	1809
			1809
2 U 976-977	1810	Janvier - Mai.	1810
	2 U 976		
	2 U 977	Juin - Décembre.	1810
			1810
	Le mois d'août est lacunaire.		
2 U 978	1811	Août - Novembre.	1811
2 U 979-980	1812	Janvier - Mai.	1812
	2 U 979		
	2 U 980	Juin - Décembre.	1812
			1812

2 U 981	1813
2 U 982	1814
2 U 983	1815
2 U 984	1816
2 U 985	1817
2 U 986	1818
2 U 987	1819
2 U 988	1820
2 U 989	1821
2 U 990	1822
2 U 991	1823
2 U 992	1824-1825
2 U 993	1826-1827
2 U 994	1828-1829
2 U 995	1830-1831
2 U 996	1832-1833
2 U 997	1834
2 U 998	1835
2 U 999	1836
2 U 1000	1837
2 U 1001	1838

2 U 1002

1839-1856

1839-1856

Contient quelques pièces entre 1841 et 1856.

Conciliations

2 U 956

1810-1819

2 U 957

1820-1829

2 U 958

1830-1839

Second canton

Registres

2 U 3275

Répertoires.

1930-1939

Minutes

2 U 1032

an IX-1843

an IX-1843

Quelques jugements épars.

Sans indication de canton

Minutes

Jugements

U 8041	1940	1940
	Une partie des minutes sont détériorées par le feu.	
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 8043	1941	1941
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 8045	1942	1942
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 8115	1944-1958	1944-1958
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 8051	1947	1947
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 6741	1953-1957	1953-1957
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 8114	1958	1958
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	

Minutes civiles diverses

U 8040	1940	1940
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 8042	1941	1941
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 8044	1942	1942
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 8046	1943	1943
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 8050	1947	1947
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 8047	1944	
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 8048	1945	1945
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 8049	1946	1946
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 8052	1947	1947
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 8053	1949	1949
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	

U 8054	1950	1950
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 8117	Actes de dépôts de pièces.	1947-1958
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 8118	Scellés.	1956-1958
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 8113	Avertissements en conciliation.	1942-1958
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 8116	Jugements de police.	1949-1958
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 8119	Conseil de famille.	1949-1958
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 8120	Saisies-arrêts sur rémunération.	1949-1958
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	

Warrants

U 8122	1933-1957	1933-1957
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 8121	1945-1948	1945-1948
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	

Correspondance des cotes

Cotes actuelles	Cotes anciennes
U 8041	1131 W 26
U 8043	1131 W 28
U 8045	1131 W 30
U 8115	1301 W 3
U 8051	1131 W 36
U 6741	1181 W 88
U 8114	1287 W 1
U 8040	1131 W 25
U 8042	1131 W 27
U 8044	1131 W 29
U 8046	1131 W 31
U 8050	1131 W 35
U 8047	1131 W 32
U 8048	1131 W 33
U 8049	1131 W 34
U 8052	1131 W 37

